

1- 6 SEP. 1996

N: 111A

## NOTE DE SERVICE

**OBJET :** Coordination des actions en matière d'hémodialyse.

Dans le but d'une meilleure efficacité du suivi des réalisations en matière d'hémodialyse tant au niveau du secteur public que du secteur privé, la sous-Direction de la Réglementation et du Contrôle des Professions de Santé est chargée, cumulativement avec ses attributions, de centraliser les informations relatives aux unités d'hémodialyse publiques et se rapportant à l'état d'avancement des travaux de construction ou d'aménagement des locaux, à l'acquisition du matériel ainsi qu'aux besoins et à la formation du personnel.

A cet effet, elle est appelée à coordonner les différentes actions sus-indiquées avec les Directions Centrales et Régionales concernées, notamment les Directions de la Tutelle des Hôpitaux, des Equipements, des Bâtiments et des Affaires Administratives.

**Le Ministre de la Santé Publique**

**Signé: Dr. Hédi MHENNI**